



CENTRE HOSPITALIER “LE MAS CAREIRON”
Direction des Ressources Matérielles et de la Qualité
B. P. 56
30701 UZES cedex

Règlement de consultation.

F 25-2009.

Fournitures et livraisons
de denrées alimentaires.

DATE LIMITE DE REMISE DES ECHANTILLONS :
Le LUNDI 14 DECEMBRE 2009
à 12 heures

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES
Le LUNDI 14 DECEMBRE 2009
à 12 Heures

Article 1 : Objet du marché.

La présente consultation a pour but de définir les conditions techniques et financières suivant lesquelles les candidats s'engagent à assurer au Centre Hospitalier Le Mas Careiron, (situé Chemin du Paradis, BP 56-30701 Uzès), la fourniture et la livraison de denrées alimentaires

La forme du marché revêt le caractère d'un marché de fournitures. Les dispositions du C.C.A.G. Fournitures courantes et services approuvé par l'arrête du 19 janvier 2009 s'appliquent à ce marché

Le marché est un marché à bons de commandes passé en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics, dont les quantités estimatives pour 12 mois figurent dans le bordereau de prix unitaire. Ces quantités pourront varier de plus ou moins 30 %.

Article 2 - Lieu d'exécution :

Les produits alimentaires référencés des lots A au lot O devront être livrés à l'adresse suivante deux fois par semaine

**Centre Hospitalier Le Mas Careiron
Magasin du service restauration
Chemin du Paradis
BP 56
30701 Uzès.**

Les jours et horaires d'ouverture du magasin figurent au CCAP et sur le bon de commande.

Toutefois, le Mas Careiron se réserve le droit de passer des commandes exceptionnelles entre les commandes

Article 3 - Consistance et définition des lots :

Le marché est composé de quinze lots (référencés de A à O) dont le détail et les quantités estimatives figurent dans le bordereau de prix unitaire.

- Lot A BOISSONS
- Lot B CAFES
- Lot C CHARCUTERIES
- Lot D VIANDE DE VOLAILLE CUITE
- Lot E ABATS CUIITS S/V
- Lot F VIANDE DE BOEUF CUIITE
- Lot G PREPARATION CUISINEE S/V A BASE DE LEGUMES
- Lot H PREPARATION CUISINEE S/V A BASE D'ABATS
- Lot I DIVERS EPICERIES
- Lot J POTAGE, FONDS ET JUS DE VIANDES
- Lot K PUREE
- Lot L PRODUITS DIETETIQUES SURGELES
- Lot M PRODUITS SURGELES
- Lot N PRODUITS DIETETIQUES S/V
- Lot O PAINS FRAIS ET VIENOISERIES

En plus de ces articles, le candidat proposera une gamme pour d'autres produits alimentaires inscrits à son catalogue ainsi que la remise éventuelle qu'il consentira à faire pour ces produits

L'attribution du Marché se fait par lot

Article 4 - Procédure de passation

La procédure retenue pour la présente consultation est la procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Article 5 – Date d’effet – Délais d’exécution

La durée du marché est d'un an : du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

A l’issue de cette période le marché pourra être reconduit (dans les mêmes conditions) pour une période de trois mois, allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 mars 2011 : si le Centre Hospitalier décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas refuser.

En cas de reconduction, les quantités pour 12 mois inscrites au bordereau de prix unitaire seront proratisées pour trois mois.

Article 6 - Conditions de participation des concurrents

Groupement

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le groupement désignera un mandataire, représentant l'ensemble des membres du groupement; le mandataire sera chargé de la coordination des prestations des membres du groupement (article 51 du Code des Marchés Publics)

Article 7 - Variantes :

Aucune variante ne sera acceptée.

Article 8 - Option :

Sans objet.

Article 9 - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 10 - Composition du Dossier de Consultation

Le dossier de consultation est constitué par

- . le présent Règlement de la Consultation,
- . le Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- . le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- . le bordereau de prix unitaire.
- . l'Acte d'Engagement,
- . les déclarations DC4 et DC5,
- .

Article 11 ; Echantillons.

Les échantillons désirés sont clairement indiqués sur le bordereau de prix unitaire.

**Les candidats doivent impérativement fournir les échantillons
avant le LUNDI 14 DECEMBRE 2009 à 12 heures, avec la mention obligatoire
ECHANTILLONS, à l'adresse suivante ;**

**Centre Hospitalier Le Mas Careiron
Magasin du service restauration
Chemin du Paradis
BP 56
30701 Uzès**

Horaire d'ouverture : du lundi au vendredi de 6 h à 12 h.

Les échantillons sont fournis gratuitement et ne sont pas restitués

Nota bene : en cas d'envoi tardif des échantillons, ou, de non respect de la D.L.C., l'offre ne sera pas prise en compte.

Article 12 : Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Le Centre Hospitalier Le Mas Careiron conclura le marché issu de la présente consultation exclusivement en français et dans l'unité monétaire Euro.

Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui.

a/ «candidature»

Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier en application des articles 43, 44 et 46 du CMP (DC5) :
 - a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales;
 - b) Qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir;
 - c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux art. L324-9, L324-10, 341-6, L125-1, L125-3 du Code du Travail ;
 - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés (DC5) ;
 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC 4)
 - Le ou les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC5) :
 - déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années (DC5) ;
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisées au cours des cinq derniers exercices (DC5) ;
- Pour les entreprises employant plus de 20 salariés : attestation annuelle relative aux emplois de personnes handicapées ou attestation d'acquittement de la contribution au fond de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés.

Chacun de ces documents sera rédigé en français ou accompagné d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

b/« offre »

- L'acte d'engagement (A.E) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du marché.
- **Le bordereau de prix unitaire, mentionnant le % de remise sur catalogue, complété et signé par le soumissionnaire**
 - **Le catalogue des produits**
 - Le cahier des clauses administratives particulières accepté sans aucune modification, daté et signé
 - Le cahier des clauses techniques particulières, accepté sans aucune modification, daté et signé
 - **La fiche technique de tous les produits pour lesquels le candidat soumissionne.**
 - les conditions de livraison
 - les délais de livraison

ADRESSE À LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ÊTRE ENVOYÉES :

Les dossiers d' offres seront présentées sous enveloppe cachetée portant l'adresse suivante :

**CENTRE HOSPITALIER LE MAS CAREIRON –
Secrétariat de la Cellule Marchés
Chemin du Paradis
B.P. 56 – 30701 UZES Cedex**

**avant le LUNDI 14 DECEMBRE 2009
à 12 heures**

L'enveloppe d'envoi devra porter **obligatoirement** la mention

**« CONSULTATION
PRODUITS ALIMENTAIRES POUR 2010 »
« NE PAS OUVRIR »**

La réception des plis est assurée par le Secrétariat de la cellule Marchés du CH d'UZES de 8 heures à 17 heures (16 heures pour le vendredi) à l'adresse mentionnée ci-dessus (sauf samedi, dimanche et férié).

Article 13 : Jugement des offres

Dans le choix des offres, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics, il sera tenu compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée

-Prix : 40 %

-Qualité des produits : 60 %

Il pourra être demandé aux candidats de préciser ou de compléter la teneur de leur offre conformément à l'article 59 du Code des Marchés Publics.

Une négociation pourra être engagée avec les entreprises ayant remis une offre conforme. Le Centre Hospitalier choisira l'entreprise titulaire du marché sur la base d'un classement des offres établi selon les critères ci-dessus.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats de l'article 46 du Code des marchés publics.

Article 14 ; Adresse auprès de laquelle les documents de la consultation peuvent être obtenus

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat sur demande écrite adressée à

Centre Hospitalier le Mas Careiron –
Cellule Marchés
Chemin du Paradis
B.P. 56 30701 Uzès Cedex

Ou par télécopie 04 66 62 60 67 ou par courriel achat.careiron@ch-uzes.fr

Article 15 – Notification des résultats

Les candidats non retenus seront avisés par courrier.

Article 16 – Règlement des litiges

En cas de litige, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents et plus précisément le Tribunal Administratif de Nîmes sera compétent.

Article 17 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront téléphoner ou demander :

☛ **Renseignements Techniques et réception des échantillons :**

M. NEGRIER - Responsable Restauration Tél . 04 66 62 69 48 – Fax : 04 66 62 69 66

☛ **Renseignements Administratifs :**

CELLULE MARCHES - – Fax : 04 66 62 60 67 - Courriel : achat.careiron@ch-uzes.fr

Uzès, le 07/11/08
Le Directeur du C.H. Le mas Careiron
A. BLACHERE